

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

13 DÉCEMBRE 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Contrôle antidopage confus de Dottignies »	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Wallonie, un tremplin pour les Jeux olympiques ? »	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien de la Communauté française à Axel Zeebroek »	6
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir du football en Communauté française après le vote de la FIFA »	7
1.5	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Après-candidature de la Belgique pour la CM 2018 – Conséquences de la non-organisation pour la promotion du sport en Communauté française »	7
1.6	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Redynamisation du football belge »	7
1.7	Question de M. Yves Reinkin à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Prévention de la violence dans le football »	11
1.8	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconversion des sportifs en lien avec leur formation socio-professionnelle »	13
1.9	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Harcèlement sexuel dans le sport »	14
2	Ordre des travaux	16

Présidence de M. Christian Noiret.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Contrôle antidopage confus de Dottignies »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le grand prix de la Communauté française de cyclo-cross s'est disputé le 13 novembre à Dottignies dans l'entité de Mouscron. Ce qui a le plus retenu l'attention des médias et des partisans, ce ne sont ni les conditions météorologiques ni l'épreuve elle-même, mais un incident lors du contrôle antidopage. La confusion était telle que M. Erwin Kistemaker, président du jury de l'UCI, a dû établir un rapport : « Le docteur est arrivé quand les coureurs étaient dans le tour final. Il n'avait pas de documents officiels avec lui avec les noms des coureurs qui devaient être contrôlés après la course. J'ai dû les lui fournir. Craignant que beaucoup de coureurs ne soient pas au courant, j'ai également essayé de les appeler via les haut-parleurs, ce qui n'est probablement pas autorisé par les règlements. L'endroit où étaient effectués les contrôles n'avait pas non plus été communiqué. Un vrai chaos. »

Il y a très peu d'épreuves de cyclo-cross en Wallonie. Se faire remarquer de cette manière est très regrettable. Bart Wellens a eu la chance de pouvoir faire demi-tour parce que ses mécaniciens l'ont averti au dernier moment. Sinon, imaginez la catastrophe ! Échapper à un contrôle peut conduire à des contentieux aux conséquences graves.

Monsieur le ministre, confirmez-vous les faits tels que relatés par l'UCI ? Comment sont organisés les contrôles antidopage ? Le médecin savait à peine ce qu'il avait à faire ! Ces contrôles sont-ils si peu sérieux ? Qui est responsable ? La Communauté française ? L'administration des sports ? Des excuses ont-elles été présentées à l'UCI, par les organisateurs ou les fédérations belges ?

J'aimerais également savoir combien de contrôles ont été faits au cours des cinq dernières années.

Enfin, le médecin qui a été chargé des contrôles à Dottignies le faisait peut-être pour la première fois. Si ce n'est pas le cas, comment expliquer ce chaos ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, je vous remercie pour cette question qui va me permettre de remettre les pendules à l'heure. Vous avez, avec raison, nuancé votre jugement. Il vaut toujours mieux se renseigner avant de prendre position.

(M. Richard Miller, président, prend la présidence de la séance.)

Vous m'interrogez sur la procédure des contrôles anti-dopage effectués par la Communauté française et, plus précisément, sur la journée mémorable du 13 novembre 2010, lors du Grand prix de cyclo-cross de la Région wallonne, organisé à Dottignies par la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles.

La cellule anti-dopage de la Communauté française est placée sous l'autorité directe de l'administrateur général de la direction générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport, qui est l'autorité compétente en matière d'organisation des contrôles anti-dopage. Le cabinet ministériel n'intervient évidemment pas.

La programmation de ces contrôles se base sur les statistiques des contrôles antérieurs, une répartition entre les différentes disciplines, le niveau de la compétition envisagée mais également la disponibilité d'un médecin pour en assurer la correcte exécution. Cette cellule comprend actuellement six médecins contrôleurs ayant chacun la qualité d'officier de police judiciaire habilité à effectuer les prises d'échantillons dans le cadre de la lutte anti-dopage.

Du point de vue statistique, le nombre de contrôles réalisés durant les cinq dernières années s'élève à 882 contrôles lors de compétitions cyclistes sur un total de 5 895 contrôles, tous sports confondus. J'ai moi-même assisté à certains d'entre eux.

La procédure est clairement définie par un arrêté du gouvernement du 10 octobre 2002 relatif à la procédure de contrôle de la pratique du dopage en Communauté française. D'après la cellule antidopage, elle a été scrupuleusement respectée dans le cas d'espèce.

En ce qui concerne l'arrivée du médecin contrôleur sur les lieux, la législation précise que « le contrôle se fait avant, pendant ou après la manifestation sportive, en respectant le déroule-

ment normal de celle-ci ». Dès lors, en cyclisme, les contrôles ont généralement lieu à l'arrivée. Le médecin contrôleur a désigné les coureurs devant passer le contrôle médical durant le dernier passage de la course. Il a remis le document à l'organisateur de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles. Vu les conditions météorologiques particulièrement difficiles, les speakers ont annoncé, en français et en néerlandais, qu'un contrôle anti-dopage avait lieu et que les numéros des coureurs étaient affichés à la ligne d'arrivée.

Le médecin en charge de ce contrôle était assurément en possession de tous les documents officiels requis : procès-verbaux et convocation. Le seul document manquant était la feuille sur laquelle il inscrit les numéros de dossards convoqués au contrôle. Ce document n'est pas officiel mais est établi en collaboration avec la Fédération, de manière à ce que les coureurs soient habitués à la procédure.

Afin d'améliorer encore l'efficacité des contrôles anti-dopage, la réforme actuelle de la législation prévoit d'agréer des accompagnateurs dont la mission sera d'escorter les sportifs jusqu'au lieu du contrôle. Actuellement, les directeurs sportifs doivent vérifier les numéros affichés et les sportifs doivent se présenter spontanément. Il arrive que d'aucuns oublient ou ne se sachent pas concernés. En allant chercher les coureurs, ces accompagnateurs auront donc un rôle utile. Cela évitera de verbaliser et de contester le respect de la procédure.

Je pense très franchement que les conditions météorologiques étaient telles qu'elles ont perturbé les coureurs et que, très légitimement, la plupart d'entre eux souhaitaient aller se doucher. Voilà qui explique la situation. Rassurez-vous, monsieur Crucke, tout s'est passé très correctement par rapport à notre arrêt.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse qui est très différente de la version diffusée par la presse et de la déclaration du responsable de l'UCI. Il s'imposait de remettre les pendules à l'heure, d'autant que j'ai lu sur « Cyclism'Actu » que la première chose que l'on peut découvrir au sujet du Grand Prix de Dottignies est cette histoire de contrôle de dopage totalement ridicule. Je prends acte des précisions données. Quant au nombre de tests effectués, le vélo en prend pour son grade, un sixième des contrôles étant effectué dans le monde du cyclisme. À mon sens, il est totalement justifié que ce sport soit à ce point contrôlé.

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Wallonie, un tremplin pour les Jeux olympiques ? »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Cette question a déjà été évoquée au Parlement wallon. Aujourd'hui, je souhaite faire le parallèle avec ce qui se fait dans le département français de la Seine-Maritime. Il est situé à quatre heures de Londres et est donc un peu plus éloigné de cette capitale que ne l'est la Wallonie. Ce département vient de signer avec le Comité national olympique et sportif français une convention qui le désigne comme étant une base arrière des Jeux olympiques de Londres et ce, à double titre.

Ce département sera considéré comme un socle d'entraînement pour ceux que l'on appelle les boursiers de la Solidarité olympique, parmi lesquels de nombreux athlètes africains qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires à leur préparation et pourront aller s'entraîner dans les centres sportifs de Seine-Maritime. De plus, et c'est très important en termes de notoriété, d'investissement et de retombées pour le département, la Seine-Maritime accueillera les délégations néo-zélandaises, ukrainiennes et russes avant l'événement. Sachant que la presse sera présente, l'intérêt pour la région est certain.

Qu'en est-il en Communauté française ? Qu'en est-il du dossier wallon ? Quel rôle pourrions-nous jouer comme base arrière des Jeux olympiques ? Avons-nous fait un dossier ? Une structure a-t-elle été mise en place ? Existe-t-il un document faisant référence et dont nous pourrions prendre connaissance ? D'après mes informations, des contacts auraient eu lieu avec la Chine et le Brésil. Est-ce exact ? Un budget spécifique a-t-il été prévu afin de mettre en place cet encadrement et d'asseoir la notoriété de la Communauté française et de la Région wallonne ? Ne serait-il pas utile, à l'image de ce qui a été fait pour d'autres événements, de constituer un comité de parrainage qui serait chargé des délégations et serait composé de grands sportifs francophones et wallons ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Votre question, monsieur Crucke, est pertinente. Vous ne serez pas déçu de ma réponse, à une exception près, au lieu de la « Wallonie, tremplin pour les Jeux olympiques », je préfère parler de la « Communauté française-Wallonie-Bruxelles, tremplin pour les Jeux olympiques ». La Wallonie n'est évidemment pas la seule à intervenir pleinement.

Tout d'abord, je souhaite vous remercier de l'intérêt que vous portez non seulement au sport mais à la valorisation de nos infrastructures. En cela, vous rejoignez Mme Defraigne qui, en son temps, m'avait déjà interrogé sur le même sujet, même si depuis lors, le dossier a évolué. M. Beckers, président du COIB, me l'a confirmé. Je l'ai rencontré récemment pour évoquer d'autres aspects, notamment les harcèlements et abus sexuels, et j'ai, à cette occasion, examiné avec lui votre question.

En effet, le COIB a lancé une campagne d'information dès les Jeux olympiques de Pékin. Des brochures présentant la Belgique et ses infrastructures sportives d'hébergement avaient été éditées par le COIB et distribuées à toutes les délégations présentes à Pékin. Parallèlement, le COIB a développé un site internet, « www.belgium2012.be », présentant la Belgique et plusieurs aspects susceptibles d'intéresser les équipes à la recherche de lieux d'entraînement ou de séjour pour les Jeux de 2012.

Ainsi, sur les pages du site, que je vous invite à consulter, sont abordés des thèmes spécifiques à la Belgique : les talents bien connus, Eddy Merckx, Justine Henin, etc. mais également le savoir-faire dans l'organisation de grandes rencontres sportives internationales, la proximité et les facilités de transport pour Londres, les conditions météorologiques et le fuseau horaire similaires à ceux de Londres, la gastronomie, la culture, la société, le coût de la vie et la qualité de nos infrastructures. Les différentes installations sportives, répondant aux critères de pratique sportive de haut niveau nécessaires à l'entraînement, sont répertoriées et présentées. De plus, un petit module de recherche permet de les sélectionner par critère de discipline sportive, de ville ou de nom.

En outre, la représentation des installations est assurée grâce à une fiche de situation et de contact comprenant un lien vers un site internet spécifique. La liste, constituée sur la base d'informations communiquées par la direction générale des sports et par les fédérations sportives, reprend plusieurs centres Adepts. Ainsi sont mentionnés Jambes pour l'athlétisme, Mons pour la gymnastique, Liège pour le basket, le tennis de table et le volley-ball, Spa pour le judo et Louvain-la-Neuve pour le triathlon.

Le programme de rénovation des centres Adepts tient compte de ces propositions. Nous espérons élargir l'offre actuelle en rénovant la piste d'athlétisme et l'hôtel olympique à Spa. Les travaux vont commencer, comme j'ai eu le plaisir de le constater *de visu*. C'est une excellente nouvelle.

Parmi les centres sportifs proposés dans notre région, nous retiendrons le centre de formation de tennis de table de Blégny, le hall omnisport Gaston Reiff à Braine l'Alleud, la piscine olympique Helios ou encore le Spiroudôme à Charleroi.

Le site internet fait l'objet de mises à jour régulières et une nouvelle brochure de promotion a été réalisée. Elle sera envoyée aux différents comités olympiques dès le début de l'année prochaine.

Des demandes et marques d'intérêt, notamment en provenance de la Chine et du Brésil, sont parvenues au COIB, mais à ce jour, aucun contrat n'a été conclu, ni *via* l'Adepts ni *via* le COIB. Nous sommes encore à un an et demi des Jeux olympiques, mais des contacts sont d'ores et déjà établis.

Il peut y avoir des contacts individuels, directement avec les centres, mais je n'ai pas d'éléments à cet égard.

En effet, si le COIB a assuré la promotion des outils existants, il n'est pas obligatoire de passer par ses services pour procéder à des réservations. On peut directement s'adresser aux divers centres concernés.

Lors des Jeux olympiques de la jeunesse, en août dernier, à Singapour, les contacts avaient été intensifiés. Le COIB a assuré la promotion de la Belgique et renforcé les contacts en cours.

En outre, notre comité olympique a interpellé les différents pouvoirs publics pour les inciter à assurer la promotion des installations sportives et d'hébergement. Chaque ambassadeur ou consul est par ailleurs chargé de faire la promotion de notre pays lors de ses contacts avec les autorités sportives des pays concernés. Bien entendu, les contacts s'intensifieront particulièrement durant l'année qui précède les jeux, en 2011.

Le COIB a réservé un budget spécial de promotion pour mettre en place cette première phase d'information et de sensibilisation des différents pays.

On peut estimer à ce jour que vingt-cinq mille euros ont déjà été investis dans cette opération. Ces budgets iront crescendo en 2011 et 2012, d'autant que le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sont disposés à consentir un effort budgétaire complémentaire pour soutenir le COIB dans sa volonté d'assurer la promotion des atouts de notre pays et singulièrement du sud de celui-ci.

En effet, l'accueil des délégations sportives étrangères qui séjourneront dans notre pays relève des compétences du COIB. Nous ne pouvons que

soutenir sa démarche, sans nous y substituer car c'est lui qui assure le contact avec les autres comités.

Sachez que M. Beckers et son équipe sont à pied d'œuvre – dois-je vous rappeler la proximité avec Londres ? – pour accueillir chez nous un certain nombre de délégations étrangères, soit pendant la phase préparatoire aux JO soit durant le déroulement des jeux, en fonction du calendrier des manifestations sportives. Nous y serons particulièrement attentifs.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je suis satisfait de votre réponse sur l'évolution de ce dossier. Je constate que contrairement à ce qui s'est fait en France – c'est peut-être un effet de l'esprit français – aucune convention n'a été signée entre la Communauté française et le COIB. En France, l'accord a été matérialisé entre le département de la Seine maritime et le comité olympique français par la signature d'une convention. Ce n'est pas indispensable lorsque les relations sont bonnes.

Par ailleurs, j'espère que les contacts que nous avons avec la Chine et le Brésil amèneront quelque chose de positif. Il serait vraiment important que ces deux nations particulièrement sportives puissent prendre la Wallonie comme terre d'accueil. Ce serait un plus pour le sport et pour nos relations internationales.

Sans vouloir tomber dans le sous-localisme – Mme Defraigne avait parlé de Liège –, je voudrais vous rappeler que Mouscron pourrait jouer un rôle, pour ne pas oublier vos engagements à cette ville que vous aimez. Ce serait une manière d'en faire réellement la capitale sportive de la Communauté française.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Comme je l'ai dit en commission, au parlement wallon, j'aime Charleroi, Liège, Mons, Mouscron, Namur...

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Qui trop embrasse mal étirent, monsieur le ministre!

1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Soutien de la Communauté française à Axel Zeebroek »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Axel Zeebroek a réussi la plus belle performance de sa carrière en terminant quatrième de l'Iron Man de Cozumel au Mexique. Il s'agit d'une épreuve composée de

3,8 km de natation, de 180 km à vélo et d'un marathon de 42 km. Il n'a fini qu'à douze minutes du vainqueur dans un temps qui permet d'envisager avec beaucoup d'espoir la suite de sa carrière. En effet, le triathlon est un sport d'endurance dans lequel les sportifs atteignent son apogée vers trente-six ou trente-sept ans. Axel Zeebroek fait donc partie de ceux qui pourraient décrocher le Graal : l'Iron Man d'Hawaï.

J'ai fait des bonds de joie en apprenant cette performance d'un Wallon. J'ai toutefois dû déchanter quelque peu puisque, selon la presse, « la Communauté française lui aurait coupé les vivres ». Est-ce effectivement le cas ? Si c'est vrai, je n'y comprends plus rien. Voilà en effet un athlète qui est à l'apogée de la maîtrise d'un sport extrêmement difficile qui nécessite de s'y consacrer à plein temps. La décision qu'aurait prise la Communauté pourrait-elle être revue à la suite de cette performance ?

Enfin, pourquoi le triathlon n'est-il pas sport olympique ? Est-ce pour des raisons d'organisation ? Ou la demande n'a-t-elle jamais été faite au CIO ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, je vous remercie d'avoir utilisé le conditionnel et de porter un intérêt évident à la politique de soutien aux sportifs de la Communauté française. Celle-ci leur offre en effet des contrats professionnels. Leur nombre est passé de vingt-trois à cinquante-deux et il dépassera septante l'année prochaine, après l'engagement des coureurs de l'équipe cycliste.

Le cas d'Axel Zeebroek illustre à souhait cette action vieille de plusieurs années qui permet de soutenir des athlètes de haut niveau. J'ai lu avec beaucoup de satisfaction ce qu'Axel Zeebroeck a publié sur son propre site : « En effet, après dix années de bons et loyaux services à la Communauté française, mon contrat prendra fin ce 31 décembre. Je remercie au passage toute l'équipe de la cellule haut niveau de l'Adeps pour leur soutien tout au long de ces années. Les JO, c'est un peu grâce à eux également. »

Axel Zeebroek a fait partie des premiers bénéficiaires des contrats de sportif de haut niveau de la Communauté française, il y a une dizaine d'années. Dès 2003, il a pu s'entraîner et jouir des services réservés aux élites : contrat, aide individuelle pour les stages et les compétitions, aide médicale et psychologique. Depuis plusieurs années, il dispose également du soutien de la cellule Ariane pour assurer sa fin de carrière. Comme vous l'avez souligné, en triathlon, l'âge de la maturité est aux

environ de 36 ou 37 ans. Né en juillet 1978, cet athlète, âgé de 32 ans, peut encore progresser.

Nous n'avons jamais hésité à le soutenir mais, cette année, il a décidé de briguer un contrat privé dans une équipe professionnelle, attirée par ses performances et sa constante évolution. Un triathlète, qui a choisi d'évoluer dans des compétitions non olympiques mais néanmoins prestigieuses comme l'*Ironman* d'Hawaï, ne pouvait rêver mieux.

Le parcours de ce sportif est remarquable. Déjà en 1998, il a été champion de Belgique en catégorie junior. En 2008, aux Jeux Olympiques à Pékin, il s'est classé treizième sur les distances olympiques – natation, 1 500 m ; vélo, 40 km et course à pied, 10 km. Depuis lors, il a choisi de se consacrer aux longues distances : 3 800 mètres en natation ; 100 km en vélo, et 42 km de marathon.

Les contrats et le soutien de la Communauté française lui ont permis d'atteindre les performances que vous avez mentionnées. Il a l'occasion d'évoluer dans une équipe professionnelle et n'a pas hésité un seul instant. Il n'y a donc absolument pas eu de mesure de disgrâce de notre part. D'ailleurs, il remercie notre Communauté et son administration sur son site. Il n'aura donc plus de contrat avec la Communauté française mais nous sommes fiers, notamment la cellule d'évaluation des performances sportives, d'avoir pu contribuer à sa formation et de l'avoir amené à ce haut niveau de compétition.

Par ailleurs, la relève se prépare déjà puisque la Communauté française a accordé un statut d'espoir sportif à sept jeunes : Régis Bader, Paul Bara, Christophe Dekeyser, Norman Lacourt, Maxim Swertvaegher, Erwin Vanderplanck et Maxim Verstraete. De plus, deux contrats de sportifs haut niveau ont été offerts à des athlètes particulièrement prometteurs. Le premier revient à une jeune triathlète de 23 ans, Alexandra Tondeur, qui a décroché la médaille d'or au championnat d'Europe Espoir en duathlon et qui a bouclé la distance olympique en triathlon en 2 h19 min 42 sec, à seulement 6 min 9 sec de la Polonaise Agnieszka Jerzyk qui l'a emporté, ce qui augure de belles performances pour les prochains J.O. Le deuxième sportif sous contrat est Antoine Duvivier qui malheureusement s'est blessé lors d'une chute à Nancy, mais qui reste un athlète séduisant.

Enfin, je voudrais saluer le travail remarquable des fédérations francophones de triathlon et de duathlon, dont le développement est particulièrement dynamique malgré la difficulté de ces disciplines. Le nombre d'affiliés a progressé de 41 pour cent ces deux dernières années. Avec

la consécration d'Axel Zeebroek, la collaboration entre les fédérations, la Communauté française, les espoirs sportifs et les sportifs de haut niveau démontre que nous sommes bien au rendez-vous et même au-delà des espérances.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour cette réponse et pour le complément d'informations qu'il nous a donné. Voir un garçon comme Axel Zeebroek décrocher un contrat professionnel est très prometteur et entièrement mérité. La Communauté française a bien fait son travail. Je ne manquerai pas d'aller consulter son site internet. Je ne peux que confirmer tout le bien qu'il pense de l'aide qui lui a été accordée.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir du football en Communauté française après le vote de la FIFA »

1.5 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Après-candidature de la Belgique pour la CM 2018 – Conséquences de la non-organisation pour la promotion du sport en Communauté française »

1.6 Question de M. Philippe Dodrion à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Redynamisation du football belge »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, à l'issue du vote intervention à Zurich le 2 décembre dernier, vous avez déclaré : « c'est la victoire de la géopolitique et de l'argent. » En même temps vous avez ajouté souhaiter qu'une dynamique se développe en Communauté française autour du football.

Avec quelques jours de recul, maintenez-vous votre sentiment ? Pensez-vous encore que tout a été fait pour arriver à obtenir l'organisation mais que d'autres valeurs que celles généralement revendiquées dans le sport ont présidé à cette décision ?

Mais oublions le passé et tournons-nous vers l'avenir. Comment faire en sorte que cet échec ne constitue pas un frein mais un tremplin pour redynamiser un football belge qui va inévitablement connaître des changements à cause de la communautarisation ? Quels seront les prochains défis à

relever ? Y aura-t-il des modifications structurelles dans l'administration ?

Par ailleurs, un groupe d'experts serait chargé d'établir un rapport sur la situation du football en Wallonie et en Communauté française. Quand sera-t-il désigné ? Quelle sera sa composition ? Dans quel délai devra-t-il remettre son rapport ?

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, nous savons que la Belgique et les Pays-Bas n'organiseront pas la coupe du monde de football en 2018. Le comité exécutif de la Fifa a choisi la Russie dans des conditions qui suscitent de nombreuses interrogations que je n'aborderai pas ici.

L'organisation de la Coupe du monde aurait inévitablement eu des retombées positives pour la promotion du sport en Communauté française. J'aimerais aujourd'hui voir avec vous comment envisager une telle promotion sans l'organisation de cette coupe du monde.

Monsieur le ministre, quels enseignements tirez-vous de l'échec de notre candidature ? L'organisation de cette coupe aurait certainement généré de l'engouement pour la pratique sportive en Communauté française. Dès lors, quelles initiatives de promotion du sport, imaginées dans le cadre de l'organisation de cette coupe, pourraient-elles être malgré tout intégrées à la politique de la Communauté française ?

Envisagez-vous des actions alternatives pour la promotion du sport et, plus particulièrement, du football, sachant la future communautarisation de celui-ci ? À plus long terme, vous souhaitez disposer d'un rapport complet sur le football francophone afin de clarifier de quelle manière réaliser cette communautarisation et envisager le développement du football.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Pour ma part, j'insisterai sur le fait que pratiquement aucun stade belge n'est conforme aux réglementations, notamment pour la sécurité. Beaucoup de procès-verbaux ont été rédigés à ce sujet. Des amendes pendent parfois, telles l'épée de Damoclès, au-dessus de la tête des dirigeants de clubs. Il faut prendre des décisions. Certains, dont le Standard de Liège, attendaient sans doute la décision de la Fifa avant de choisir dans quelle direction avancer. D'après les dirigeants de ce club, une réunion devrait se tenir ce jeudi 16 décembre entre les parties intéressées à financer l'agrandissement du stade.

Monsieur le ministre, assisterez-vous à cette réunion ou y serez-vous représenté ? Quelle aide la Communauté française pourrait-elle accorder ? Ce dossier va probablement passer du secteur public au secteur privé. Leurs vues semblent divergentes

et le fait de ne pas organiser la coupe du monde change peut-être la donne.

Un autre point problématique concerne les sites d'entraînement. Y a-t-il des projets d'amélioration de ce type d'infrastructure, à côté des stades qui accueillent les compétitions ?

Il serait intéressant de faire le point sur ce dossier, à l'heure où la Communauté française se prépare à accueillir la fédération.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Toutes ces questions concernent la Région wallonne et la Communauté française puisqu'elles portent sur l'infrastructure et la politique sportive. Ne m'en veuillez donc pas, monsieur le président, si je franchis parfois le Rubicon. Je sais que certains n'apprécieront pas mais, si je ne le faisais pas, ma réponse ne serait pas complète. Je me réjouis de la prise de position de MM. Crucke, Dodrimont et Migisha, que je connaissais déjà ; leur attitude tranche quelque peu avec celle de Mme Cornet qui considérait, notamment dans le débat sur l'emploi, que l'on investissait trop dans le sport au détriment d'autres domaines. Chacun apprécie à l'aune de ses préoccupations.

Oui, nous sommes déçus par le choix de la Fifa, moins parce que nous ne sommes pas retenus qu'en raison du fait que la décision finale ne remplit pas les critères fixés préalablement. Ainsi, la Russie ne méritait pas de cotation positive ni sur le critère écologique – c'était un des paramètres essentiels –, ni sur celui de la mobilité et du transport, ni pour la disponibilité des stades. Or la Russie a été retenue...

Le Qatar est un pays extrêmement important, on le sait, mais comme le disait Beckenbauer, « on devra probablement jouer en janvier, si l'on veut une température supportable pour les joueurs ».

Tout cela – et qui suis-je pour le dire – laisse tout de même un sentiment d'amertume et l'impression que les dés étaient pipés. En effet, notre préparation basée sur le respect du cahier des charges ne nous a pas servis.

Pour répondre à une question fréquemment posée, la Communauté française a engagé 600 000 euros. Cette somme faisait partie du budget de 10 millions d'euros élaboré par la fondation commune Pays-Bas et Belgique. Sur ces 10 millions, 2 835 000 étaient à charge de notre pays. C'est pour cette somme que nous avons réservés les 600 000 euros. La Wallonie n'a rien payé puisqu'il appartient à la Communauté française d'assumer la politique sportive.

Je voudrais saluer l'engagement total de Alain Courtois dans ce dossier. Il a accompli un travail remarquable, de même que les premiers ministres successifs, MM. Leterme et Van Rompuy. Rarement une cause aura été aussi bien défendue. Par-delà la frontière linguistique et le clivage entre majorité et opposition, nous avons connu une véritable union nationale, qui nous fait tellement défaut actuellement.

Pour ce qui est de l'intervention des uns et des autres, monsieur Migisha, vous aurez remarqué que la Communauté française a eu sa part de remerciements puisque nous avons correctement rempli notre rôle, en dégageant les moyens et en créant des contacts, notamment à travers la francophonie, pour soutenir notre candidature.

Se pose toutefois la question des stades. Comme je l'ai souvent indiqué, le fait que nous organisions ou non le Mondial ne change rien à la nécessité de prévoir des stades, au moins deux.

À Charleroi, il n'y a plus de permis. Le dernier que j'ai délivré a été invalidé par le Conseil d'État. De plus, une série d'actions engagées par les riverains devant plusieurs tribunaux civils visent à obtenir une astreinte en cas d'utilisation future du Stade du pays de Charleroi. Toutes ces actions s'exercent à des niveaux différents, mais si des décisions devaient tomber, nous risquerions de connaître des situations particulièrement fâcheuses. Il faut donc reconstruire ce stade.

Quant au stade du Standard à Sclessin, nous devons assurer sa mise en conformité avec les normes UEFA et trouver une solution aux difficultés de parking. Il faudra également améliorer la capacité de ce stade, sachant que le Mondial a modifié la donne. Il ne s'agit plus en effet de construire deux stades de quarante mille personnes. À Charleroi, avec un stade qui en accueille moins de la moitié, on devrait pouvoir faire correctement face aux besoins du club. Pour le Standard il s'agit d'une tout autre capacité d'accueil. Finalement, nous nous rapprocherons du dispositif prévu pour le Mondial.

Pour ce faire, le 19 décembre 2009, le gouvernement a dégagé deux fois dix millions d'euros qui constituent une première tranche de subventions. Je rappelle que, du côté flamand, il était question d'un prêt et non d'une subvention. Nous sommes évidemment attentifs à l'évolution de ces dossiers. Nous sommes disposés, le cas échéant, à dégager des enveloppes complémentaires, mais les pouvoirs locaux, qu'il s'agisse de villes, d'agglomérations, de communautés de communes, de provinces ou d'intercommunales, et le club lui-même devront également intervenir. Les clubs de-

ront marquer leur accord de seengager à intervenir financièrement et, pour Charleroi, de jouer dans ce stade. Ce n'est pas le cas actuellement puisque M. Bayat s'est plaint de ne pas avoir été associé au projet d'aménagement du stade de la Ville de Charleroi.

La Communauté française interviendra très clairement. Pour cette décennie, la Région wallonne a engagé en fin de compte cent vingt millions d'euros. En effet, outre les deux clubs phares, il faut aussi veiller aux besoins des clubs de D1, de D2, de divisions provinciales ou de promotion. La somme est à ce point importante que nos amis flamands se sont plaints de concurrence déloyale. Je rappelle que le football n'étant pas communautarisé du côté néerlandophone, le gouvernement flamand ne peut intervenir.

Nous nous montrerons disponibles, je le répète, et nous participerons à toutes les réunions de concertation à l'invitation des clubs, des villes ou des intercommunales. L'essentiel est que nous progressions rapidement afin de doter ces deux villes des installations dont elles ont besoin.

En vue de la communautarisation du football au 1er janvier, nous créons actuellement une fédération francophone, à savoir l'Association des clubs francophones de football. Quelques changements seront opérés car le président a récemment démissionné.

J'ai demandé à un groupe de spécialistes du football, notamment de la formation, qu'il définisse une méthode de travail. J'en aurai connaissance la semaine prochaine. Lorsqu'elle aura été approuvée, nous révélerons les noms des personnes concernées. Leur mission devrait débiter le 1er janvier 2011 pour une durée de six mois. L'objectif sera de rencontrer l'ensemble des clubs, des provinciales à la division 1, d'entendre les dirigeants, de dresser un plan de formations et de débattre d'autres questions avec les clubs, comme la loi « football » pour la division 2, les volets fiscaux et sociaux, les infrastructures, l'emploi optimal des pelouses synthétiques, qui pourraient le cas échéant être partagées.

Ce travail devra alimenter, en concertation avec la Fédération francophone et l'Union belge de football, la politique que nous souhaitons mener, sachant qu'environ 2,5 millions d'euros supplémentaires sont affectés au football en Communauté française.

Cette démarche nous permettra aussi d'insister sur la formation des jeunes et des formateurs dans les provinces. L'attente est grande dans ce domaine, car la communautarisation du football est

vécue comme une chance et non comme une fatalité. Beaucoup espèrent, à travers cette fédération et les moyens supplémentaires qui ont été dégagés, améliorer l'environnement footballistique, surtout celui des plus jeunes.

Ainsi, nous pourrions soutenir et agréer des écoles de football. Nous en comptons déjà quelques-unes qui sont remarquables : l'Académie Robert Louis-Dreyfus à Liège, le complexe de Marcinelle, le Futurosport de Mouscron, le Centre national Euro 2000 à Tubize, le Cref de Blegny, etc. Avec la fédération, je souhaiterais soutenir ces installations comme centres de référence, sachant que nous ne pourrions pas les multiplier à l'infini. Nous voulons donc investir dans la formation.

L'Académie des administrateurs de clubs permettra à ceux-ci de mieux se préparer et de mieux connaître les législations communautaires et fédérales, notamment sur l'application de la TVA, le statut des bénévoles ou les transferts. Un service d'appui sera créé pour répondre aux questions pointues portant sur la fiscalité, les aspects sociaux ou les cadres légaux. Nous souhaitons donc améliorer la gestion de nos clubs, au-delà de la formation des jeunes et des formateurs. Une formation destinée aux entraîneurs a d'ailleurs été inscrite au budget, ce qui n'était plus arrivé depuis une vingtaine d'années.

Après la déception née de la non-organisation de la Coupe du monde et avec la communautarisation du football, le moment est venu de réagir. Nous avons besoin de stades et de formations, d'autant plus que le football francophone connaît un renouveau indiscutable, même si nos clubs rencontrent parfois quelques difficultés. Songeons aux nombreux joueurs francophones qui évoluent au plus haut niveau. Nous pourrions presque créer une équipe nationale francophone ! Citons Axel Witsel au Standard, David Hubert à Genk, Lukaku à Anderlecht, Jérémy Serwy à Charleroi, Christian Benteke à Malines, Eden Hazard en France, Kevin Mirallas en Grèce, sans oublier Vincent Kompany ou Legear.

Le football, comme les autres disciplines, a besoin de références, de véritables vedettes qui suscitent l'enthousiasme et fassent des adeptes. Lukaku a reçu le prix du Mérite sportif de la Communauté française comme meilleur jeune espoir. À son âge il figure déjà dans le onze de base de l'équipe Europe et c'est pour lui une véritable consécration.

Nous devons profiter de cette génération pour susciter des vocations dans son sillage et pour offrir de nouvelles structures d'accompagnement. Dans cette optique, l'initiative « mon club, mon

école » en amenant le foot dans les écoles vise à sensibiliser les filles et les garçons à cette discipline, à leur assurer une bonne formation et à détecter les talents.

Dès que les groupes d'experts seront désignés, je serai heureux de les inviter en commission afin qu'ils puissent exposer leurs intentions et vous écouter. En plus des clubs, fédérations et ententes provinciales, j'estime que le monde politique a également le droit d'exprimer ses souhaits et ses doléances. Les experts seront choisis dans toute la Wallonie afin que toutes les sensibilités du foot soient représentées. Lorsque le rapport issu de leur collaboration sera rédigé, je vous en présenterai les conclusions.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous suggère d'injecter plus d'argent dans le sport et vous donerez alors satisfaction à vos détracteurs.

À propos des événements de Zurich, je trouve naïf de croire que seul un cahier des charges, aussi intéressant soit-il sur le plan environnemental par exemple, suffise pour emporter l'adhésion.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La plus grosse surprise a été que l'Angleterre annoncée comme gagnante soit éliminée dès le premier vote. Probablement que la campagne qu'elle a menée avec certains journaux britanniques s'est retournée contre elle. Nous avons adopté un profil juste, mais nous ne pouvions l'emporter que si les grandes nations entraient en conflit, ce qui n'a pas été le cas. Impossible de faire face au poids de la Russie.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il faut envisager l'avenir. Je trouve vos propositions sur le groupe d'experts intéressantes. Il faut oser envisager une collaboration entre les clubs, sans aller jusqu'à leur fusion, ce qui toucherait à des habitudes parfois ancestrales. La plupart des petits clubs en province ont du mal à survivre et un changement d'attitude leur serait bénéfique. Un groupe d'experts aurait la latitude d'aborder ce type de question et de briser certains tabous dans le monde du foot.

Enfin, le monde du football doit être conscient qu'il a tourné une page. Auparavant, il avait tendance à jouer uniquement dans des structures privées où les politiques étaient juste des supporters, aujourd'hui les secteurs privé et public se trouvent associés dans la réflexion qui est menée. Les deux devront fonctionner ensemble.

M. Pierre Migisha (cdH). – Étant donné l'importance du budget que notre Communauté avait prévu pour la candidature de la Belgique, nous étions en droit d'attendre une réaction de votre

part suite à la décision qui a été prise. Vous nous avez fait part de votre déception et de votre surprise. Il est vrai que nous y avons cru jusqu'au dernier moment.

À présent, nous devons aller de l'avant. J'ai relevé dans votre réponse quelques éléments qui m'ont plu.

Tout d'abord, l'engouement. Pas d'événement en 2018, mais il faut continuer à soutenir le mieux possible la politique du football de manière générale en fonction des moyens de la Communauté française. Vous avez parlé des joueurs qui sont, qu'on le veuille ou non, les premiers à pouvoir donner envie aux jeunes de pratiquer ce sport, si possible dans de bonnes conditions.

Ensuite, vous avez souligné que seuls Charleroi et Liège disposent d'infrastructures qui soient dignes de ce nom. Je souhaiterais néanmoins attirer votre attention sur l'implication possible de l'État fédéral à ce niveau. Je me souviens du montant versé par la Loterie nationale à l'occasion de l'Euro 2000. On pourrait envisager qu'il puisse, par ce même biais, participer à la rénovation ou à la reconstruction des stades en Belgique de manière équitable selon les Régions.

Enfin, j'insiste sur le travail à réaliser dans le domaine de la formation des jeunes et des formateurs. Nous pourrions ainsi participer au développement de notre football.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Je me réjouis, monsieur le ministre, que vous ayez également abordé les infrastructures sportives des plus petits clubs. Nous avons besoin de vitrines pour un sport comme le football, mais également de travail en profondeur. Il est donc important de penser aux petites infrastructures.

Vous avez dit, mais j'espère que ce ne sera jamais qu'une fiction, que nous pourrions avoir une équipe uniquement composée de francophones. C'est sûr, mais pensons au désastre que causerait une scission du championnat belge. Il serait très difficile d'en proposer un de qualité dans ces conditions. C'est valable à tous les niveaux, tant au niveau sportif qu'au niveau des infrastructures. Associer des clubs de division II et de division III, voire de promotion, pour faire un championnat d'élite au niveau de la Communauté française ne serait pas souhaitable.

Je me réjouis également de l'attention que vous accordez aux infrastructures du Standard. Nous avons besoin de ce club « phare » qui joue chaque semaine devant un public de près de vingt mille personnes et qui mériterait de disposer d'équipements plus importants.

1.7 Question de M. Yves Reinkin à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Prévention de la violence dans le football »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Comme mes collègues, je regrette que nous n'ayons pas été choisis pour l'organisation de la coupe du monde qui nous aurait permis de parfaire nos infrastructures sportives mais aussi de profiter de retombées économiques.

De plus, ce genre d'événement international aurait sans doute stimulé les jeunes à pratiquer ce sport en s'identifiant à leurs vedettes préférées, comme Messi ou Lukaku, en les voyant à la télévision ou dans les stades.

Monsieur le ministre, dans quelques jours vous serez le « ministre du football » de la Communauté française. C'est une bonne nouvelle vu qu'il n'y aura pas de retombées négatives pour les autres sports suite à l'apport de 2,5 millions d'euros pour la nouvelle fédération.

Cela dit, je voudrais vous interroger sur un aspect important de vos nouvelles prérogatives, la violence et l'agressivité de plus en plus fréquentes dans le milieu du football.

En effet, nous voyons s'accroître les comportements violents, sur le terrain et dans les gradins. Régulièrement, les médias nous font part d'incidents, d'échanges de coups entre joueurs, entre parents mais aussi entre parents et joueurs.

Les insultes et les injures racistes ont tendance à devenir monnaie courante dans certains clubs.

Il va de soi que le ministre ne va pas résoudre tous les problèmes. La gestion de ce type de comportement incombe en premier lieu aux fédérations. Cependant, je crois que nous devrions nous atteler à la prévention de la violence auprès des jeunes et des parents. Monsieur le ministre, quelles actions comptez-vous mener le plus rapidement possible en ce sens, en collaboration avec la fédération et avec les clubs ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Reinkin de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard du football. Plus nous serons nombreux à soutenir une démarche pour la politique sportive, mieux cela sera pour la Communauté française.

La question de M. Reinkin renvoie à trois domaines : la sanction, la prévention et l'éducation.

Il revient à la fédération et aux arbitres d'infliger les sanctions appropriées. Depuis l'affaire Witsel-Wasylewski-Polak, les arbitres ont reçu

des consignes visant à sanctionner davantage les joueurs brutaux ou qui ne cessent de récriminer. Un effort a donc été accompli pour restaurer la discipline dans nos compétitions. Cependant, la faible réactivité de l'Union belge vis-à-vis des violences verbales, notamment à caractère raciste, me laisse perplexe.

La fédération doit absolument prendre des sanctions exemplaires à l'égard des clubs, principalement anversoises, dont les supporters dépassent régulièrement les bornes. Je me souviens par exemple d'un match à Tubize pendant lequel des supporters flamands n'ont cessé d'abreuver les joueurs de l'équipe locale de propos particulièrement injurieux, joueurs qui n'étaient même pas tous Wallons puisque bon nombre de membres de l'équipe étaient originaires de l'autre communauté linguistique. Le manager de Tubize s'est insurgé devant cette attitude inacceptable mais l'Union belge a considéré que l'on pouvait admettre un certain nombre de propos racistes ou à connotations sexuelles, qui ne grandissent pourtant pas celles et ceux qui les professent.

J'attends des responsables de l'Union belge qu'ils fassent preuve de la même sévérité pour ce qui se passe dans les tribunes que pour ce qui se produit sur le terrain. Cette démarche doit prévaloir à tous les niveaux, singulièrement pour les équipes d'âge. Les arbitres doivent se montrer intransigeants vis-à-vis des jeunes qui reproduisent parfois pour les singer les faits et gestes de leurs aînés. Je crains qu'un certain nombre de coups de boule aient été donnés simplement pour imiter un grand joueur français lors d'une finale de la coupe du monde.

Je ne m'immiscerai évidemment pas dans les décisions du parquet de l'Union belge. Je plaiderai quant à moi pour une grande sévérité, dès lors qu'il s'agit de l'intégrité physique des joueurs et du respect des valeurs que le football doit véhiculer, où des propos racistes ou stupidement injurieux n'ont pas leur place.

Deuxième point, la prévention. Nous avons conduit les jeunes participants aux manifestations que nous soutenons à signer une charte éthique, notamment lors des stages financés par « Eté sport ». L'instant de cette signature est d'un moment au cours duquel les formateurs brevetés que nous subventionnons attirent l'attention des jeunes sur la nécessité d'un comportement tolérant, respectueux de l'autre, de son intégrité physique et de sa diversité religieuse ou ethnique. Par ailleurs, nous apportons un soutien financier – à la demande de M. Migisha – au Panathlon qui a organisé une exposition encourageant ce type d'at-

titude auprès des jeunes, des joueurs, des formateurs, des administrateurs et condamnant la violence comme vengeance d'une défaite.

Troisième point, l'éducation. Grâce à l'opération « Mon club, mon école », des clubs dispensent dans les écoles vingt heures minimum de formation pour une subvention de 650 euros. Cette formation, visant à sensibiliser les jeunes à différentes disciplines, intégrera un module sur le respect de l'autre, le refus de la violence, le choix d'une démarche éthique. De même, à la fin juin à Louvain-la-Neuve, lors des journées de formation continuée pour professeurs d'éducation physique, nous leur rappellerons leur double devoir : éduquer et éveiller les jeunes à la pratique sportive. Dans les deux cas, le refus de la violence doit être très clair.

Enfin, une réflexion devra être menée avec les fédérations. Deux raisons nous incitent à choisir le thème de la violence. D'une part, nous devons éviter qu'elle ne se généralise et qu'elle ne soit encouragée par les parents, comme c'est parfois le cas. D'autre part, il faut limiter les manifestations de sports très violents. Il ne faut pas confondre des sports disciplinés, comme la boxe ou certains arts martiaux, et des exhibitions dépourvues de règles d'arbitrage ou d'arbitres agréés et où se fait l'apologie de la violence. J'ai demandé à M. Walnier, président du Conseil supérieur des Sports, d'établir une liste distinguant les sports qui présentent une violence acceptable parce qu'encadrée, disciplinée et arbitrée, d'autres sports qui relèvent de la violence gratuite. Ces derniers, d'ailleurs interdits en France, ont migré dans notre pays. Cette dérive qui nous éloigne de la compétition n'est pas acceptable. La banalisation de la violence ne peut qu'encourager son développement.

Nous attendons l'avis du Conseil supérieur des sports. Je demanderai à mon administration de participer à cette lutte contre la violence puisque nous avons constaté que certains cercles ou organisateurs de shows utilisaient indûment le site de l'Adeps ou se revendiquaient d'une fédération dont ils n'étaient pas membres. J'ai exhorté les bourgmestres à la prudence lorsqu'ils envisagent d'accueillir de telles manifestations qui sont bien loin de la réalité sportive que nous la souhaitons.

Nous travaillons donc sur ce thème, et il y a des moyens budgétaires réservés. Si vous avez d'autres suggestions, nous sommes disposés à les étudier et, le cas échéant, à les appliquer.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Il y avait donc trois points : la sanction, la prévention et l'éducation. Je ne reviendrai pas sur la sanction qui relève de la fédération. La prévention l'objet des chartes.

J'en ai moi-même signé une comme président de club de football ; c'est de fait un bon document.

Je reviens sur l'éducation. Le football est à mes yeux un outil important d'éducation par le sport, particulièrement parce qu'il concerne beaucoup d'enfants. Il est bon pour le corps et pour l'esprit quand il est bien pratiqué. Je ne peux donc qu'insister sur la formation des entraîneurs et des dirigeants dont vous avez d'ailleurs beaucoup parlé, monsieur le ministre. Il s'agit à la fois de la formation sportive – bon geste sportif, bonne passe, bonne tête – mais il y a aussi la formation humaine, et ce n'est pas à un ministre cdH que je dois le rappeler. À cet effet, nous avons besoin d'entraîneurs et de dirigeants bien formés qui rappellent aux enfants le plaisir du jeu et insistent sur le respect de chacun, à savoir l'arbitre, l'adversaire, le public, etc.

Je ferai une proposition, monsieur le ministre, celle que vous veillez à une coordination afin d'éviter que de nombreuses petites actions sympathiques ne se dispersent dans tous les sens. Je ne peux que vous inviter à vous concerter avec la fédération, bien entendu, et aussi avec des pouvoirs publics, comme les provinces et les communes, qui ont un travail local à mener pour l'éducation par le sport. Il y a des expériences intéressantes notamment « Parents cool » en province de Liège. Elles visent précisément à aller à la rencontre des parents et font intervenir un psychologue et un entraîneur afin de rappeler les règles élémentaires de la vie en commun et le plaisir d'encourager leur enfant à pratiquer le jeu.

1.8 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconversion des sportifs en lien avec leur formation socio-professionnelle »

M. Bea Diallo (PS). – Monsieur le ministre, vous avez souhaité réduire de 30 pour cent le coût de la pension en internat pour les sportifs suivant un cursus de sport-études, afin de soulager le budget de nombreux parents, mais aussi des fédérations qui prennent en charge une partie de ces frais. Ces moyens supplémentaires visent à favoriser l'émergence de nouvelles élites sportives en offrant à ces jeunes l'opportunité de développer un projet de vie durable.

L'accompagnement des sportifs dans la recherche de filières de formation adaptées est l'un des objectifs de la Déclaration de politique communautaire. Y a-t-il eu des contacts et des conventions ont-elles été établies avec l'IFAPME, dont

vous avez la tutelle en Région wallonne, et avec le SFPME à Bruxelles ? Quelles sont les pistes privilégiées ?

Nous partageons clairement la conviction qu'une reconversion harmonieuse doit reposer en amont sur une formation optimale car, comme vous le dites pertinemment, ces jeunes doivent « développer un projet de vie sur le plus long terme ».

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous remercie, monsieur Diallo, de l'attention que vous portez aux sportifs de haut niveau et plus particulièrement à leur reconversion au terme de leur carrière, grâce à un accompagnement adapté dans la recherche de formation. J'ai effectivement souhaité permettre aux jeunes talents de fréquenter les centres de formation-études dans les centres Adepts selon un tarif non prohibitif. Nous avons diminué les frais d'internat afin que, quelle que soit leur origine sociale, ils puissent combiner sport, études et formation.

Parallèlement, je soutiens et encourage le travail de la Direction générale des sports dans le développement du projet de vie des sportifs de haut niveau. Ce pôle comprend la cellule « Sport et études » et la cellule « Ariane » depuis février 2009. La démarche « projet de vie » poursuit une double finalité. À long terme, il s'agit de sécuriser l'avenir du sportif en préparant sa reconversion de façon optimale. À plus court terme, il s'agit de développer ses compétences en dehors de la sphère sportive pour créer un contexte d'équilibre global et d'épanouissement dont l'impact est positif sur les performances sportives.

La cellule « Sport et études » s'adresse aux sportifs reconnus comme espoirs sportifs, sportifs de haut niveau et partenaires d'entraînement au sens du décret du 8 décembre 2006, et inscrits comme étudiants dans l'enseignement obligatoire ou l'enseignement supérieur. Cette cellule œuvre pour que le projet sportif ne soit pas un obstacle au bon déroulement des études et réciproquement. Ses missions sont les suivantes : informer les sportifs des aménagements scolaires réglementaires possibles en vertu de leur statut particulier ; orienter les sportifs vers les filières d'enseignement appropriées ; créer un espace de dialogue entre les divers intervenants : sportifs, enseignants, directions d'écoles, parents, entraîneurs et fédérations ; mettre en place éventuellement un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de l'athlète et des nombreuses compétitions auxquelles il participe.

Je suis en contact avec Mme Simonet pour

étudier l'extension de ces mesures afin d'apporter à chaque sportif une réponse à ses besoins, quel que soit son niveau d'études, depuis l'enseignement primaire pour la gymnastique et la natation, jusqu'aux enseignements de transition et de qualification qui ne bénéficient pas encore des facilités de la combinaison sport-études.

À l'image de la cellule « Sport-études », nous avons mis sur pied la cellule « Ariane ». Celle-ci s'adresse aux athlètes sous contrat avec le ministère de la Communauté française. Elle doit être le fil guidant les sportifs dans le labyrinthe du monde de la formation et du marché de l'emploi.

Les missions de cette cellule consistent à sensibiliser les sportifs à la philosophie du projet de vie ou double projet – sportif et professionnel –, à les informer sur le monde de l'emploi, des études et des formations professionnelles ; les accompagner dans la construction d'un projet professionnel sur mesure basé sur leurs compétences, aspirations et orientations sportives ; élaborer des programmes de formation adaptés aux contraintes inhérentes à la pratique de leur sport de haut niveau, voire la réalisation de stages en entreprise.

En ce qui concerne plus précisément l'accompagnement adapté de la formation, une convention lie la Direction générale du sport de la Communauté française à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises, l'IFAPME. Cette convention, signée le 12 octobre 2009, permet aux sportifs de haut niveau de la Communauté française de bénéficier d'aménagements facilitant l'accès aux formations de l'IFAPME.

Les aménagements se traduisent par l'élaboration d'un parcours de formation en apprentissage, d'un parcours de formation de chef d'entreprise ou encore d'un parcours de formation continue adaptée qui tienne compte des particularités de chaque athlète et qui permet d'étaler la formation.

Afin de veiller à la bonne application de la convention, deux comités ont été installés. Le premier a pour mission d'identifier la faisabilité des actions en tenant compte du calendrier sportif de l'athlète, de construire le cadre opérationnel, de procéder à l'évaluation des actions en cours et de formuler des pistes d'amélioration de sa collaboration avec le second comité. Celui-ci est un comité stratégique. Il évalue annuellement les actions entreprises et peut, le cas échéant, faire évoluer la convention.

À ce jour, deux sportifs ont bénéficié des dispositions de cette convention : Arnaud Dubois, en

BMX, termine une formation de chef d'entreprise et conseiller en relations publiques à Liège et Nicolas Stempnick, en athlétisme, suit, depuis septembre 2010 à La Louvière, une formation de chef d'entreprise et conseiller technique en PC réseau.

Il semble que ces deux expériences en entraînent d'autres et, à ce titre, il est important de souligner l'efficacité du partenariat entre l'Adeps et l'IFAPME.

À ce jour, aucune convention n'existe avec l'Espace formation PME, organisme bruxellois équivalent de l'IFAPME. Je puis cependant vous confirmer que des démarches seront effectuées en ce sens afin que les sportifs bruxellois n'ayant pas la possibilité de suivre des cours en Wallonie ou ne le souhaitant pas, puissent le faire à Bruxelles. Je compte élargir cette collaboration aux deux grands opérateurs que sont le Forem et Actiris dans le but d'offrir à nos sportifs un vaste choix de formations.

Je souhaite ajouter que cette politique me tient à cœur car, en 2010, la cellule « Ariane » ne bénéficiait « que de » 20 000 euros. Nous avons porté ce montant à 50 000 euros pour 2011, car nous souhaitons donner tous les moyens à cette cellule pour suivre, proposer et accompagner les sportifs en quête de formation ou d'insertion professionnelles.

Voilà qui augure d'une politique relativement nouvelle, il est vrai : celle de la réussite d'une carrière sportive tout en préparant une carrière professionnelle.

M. Bea Diallo (PS). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. L'essor de beaucoup de sportifs à haut potentiel est parfois freiné par leurs parents qui ignorent les possibilités des programmes de sport-études. Il faudrait en faire davantage la publicité.

1.9 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Harcèlement sexuel dans le sport »

M. Bea Diallo (PS). – Lors de l'examen du budget durant la dernière séance de notre commission, nous avons abordé les révélations de la commission fédérale sur les abus sexuels et en particulier le témoignage du professeur Yves Vanden Auweele. Il faut réagir.

Monsieur le ministre, je vous ai interrogé le 29 mars dernier le harcèlement sexuel en milieu sportif. Vous savez que ce problème m'interpelle particulièrement et que j'interviens régulièrement

afin que les tabous qui l'entourent soient levés. J'ai plaidé de longue date pour qu'on dispose de chiffres sérieux et fiables en Communauté française.

Vous avez eu l'amabilité de le souligner dans votre réponse : « Je vous remercie, monsieur Diallo, pour votre persévérance et votre ténacité dans ce domaine sensible qu'il faut considérer avec le plus grand sérieux. Selon les informations qui m'ont été communiquées, il ne semble pas qu'une étude scientifique ait été commanditée à la suite de votre question adressée à mon prédécesseur, Michel Daerden. Toutefois, une étude, menée par la KUL en 2005-2006 auprès de 222 étudiantes sportives flamandes, avançait que 7 % d'entre elles avaient reconnu avoir fait l'objet d'avances ou d'intrusions non souhaitées dans leur intimité de la part d'un homme, dans un contexte sportif. En 2006, une étude similaire en France avançait à peu près les mêmes chiffres, que vous mentionnez : 8 % de sportifs auraient reconnu avoir été harcelés sexuellement, même si la conception du harcèlement peut être variable d'une personne à l'autre en fonction de son seuil de tolérance. La peur d'être marginalisé des institutions et d'être touché dans sa réputation concourt certainement à une forme d'omerta et à une attitude passive, voire résignée, des victimes et de leur entourage. Cependant, des services d'écoute sont à la disposition des victimes. Je pense au 103 ou à la campagne « Stop à la discrimination » menée notamment par le Centre pour l'égalité des chances et l'Institut pour l'égalité hommes-femmes, dont le numéro vert recueille un certain nombre de plaintes. Dans les deux cas, le milieu sportif n'est pas évoqué par les plaignants, mais ils font plutôt état de telles ou telles pratiques dans le domaine professionnel ou familial. Ce n'est pas le sport qui est l'élément le plus important, c'est le fait d'en être victime. La Charte d'éthique du sport en Communauté française précise qu'il convient de respecter l'autre comme soi-même. Le plan de promotion d'égalité hommes-femmes de l'interculturalité, de l'inclusion sociale, adopté par le gouvernement en 2005, prévoit la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes. [...] Je ne peux vous cacher que l'absence de faits similaires connus en Belgique me paraît étrange. Je me fie à la responsabilité des entraîneurs, des dirigeants et du personnel d'encadrement des clubs et fédérations qui n'ont, me semble-t-il, aucun intérêt à étouffer ce type d'agissement. »

Monsieur le ministre, aujourd'hui une étude de la KUL contient des chiffres similaires à ceux d'autres enquêtes menées à l'étranger : sept pour cent des jeunes femmes et quatre pour cent des gar-

çons ont été confrontés à des conduites sexuelles graves. L'expert en question accuse même le COIB de fermer les yeux alors que d'autres pays ont réagi face à l'ampleur de ce phénomène en instaurant de l'aide, du soutien, de la prévention et des sanctions.

Pourquoi les chiffres cités au mois de mars ne concernaient-ils que les femmes ? S'agit-il de la même enquête ? Pourquoi les informations relatives aux garçons, à l'absence de réaction du COIB et à la minimalisation par les instances sportives à l'époque ne vous et ne nous ont-elles pas été communiquées ?

Ne serait-il pas opportun de commander aujourd'hui une enquête spécifique sur cette problématique en Communauté française ? Je l'appelle en tous cas de mes vœux depuis bien longtemps. Il s'agit d'un phénomène largement occulté, mais nous devons briser le tabou.

Il convient de combattre cette violence, comme toutes les autres, avec les armes adéquates. Il faudra agir sur la base des chiffres. Nous devons alors réunir les partenaires du milieu sportif pour réfléchir à un service d'information et de soutien aux victimes et pour mener une campagne de sensibilisation et de prévention.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué l'existence et surtout le renforcement des dispositions éthiques pour les fédérations, clubs et associations subsidiés. Pouvez-vous nous tenir informés du suivi de cet engagement ? Avez-vous eu l'occasion de réfléchir à d'autres moyens d'actions ? Si oui, lesquels ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je prends cette question très au sérieux. Nous ne pouvons accepter le harcèlement sexuel nulle part et surtout pas dans le sport. En effet, les parents et les jeunes font confiance au personnel d'encadrement et si celui-ci commet des actes de cette nature, il est parfaitement condamnable.

L'exposé de M. Yves Vanden Auweele et les chiffres qu'il a avancés ont certes retenu l'attention du monde sportif. Vous ne pouvez me tenir rigueur ni de la réaction des instances sportives en 2007, puisqu'à cette époque je n'étais pas le ministre compétent, ni du peu d'écho que plusieurs études ont pu obtenir dans les médias.

Deux affaires ont toutefois brisé l'omerta qui pouvait régner dans le domaine sportif. À Wemmel, une jeune femme de dix-neuf ans a porté plainte contre son professeur d'équitation pour viol et attentat à la pudeur lorsqu'elle était plus jeune. À Tournai, un ancien entraîneur de foot-

ball est impliqué dans une affaire de mœurs et condamné pour avoir abusé un mineur auquel il devait inculquer les rudiments du football.

Nous avons des dispositifs d'écoute et de prévention en Communauté française. Je ne souhaite toutefois pas en créer une qui soit spécifique au sport. Nous avons la chance de disposer d'organismes qui s'occupent déjà de cette problématique comme le numéro 103, la campagne « Stop à la discrimination » du Centre pour l'égalité des chances – également liée à un numéro vert – et les services du délégué aux droits de l'enfant. Ces institutions sont parfaitement capables de recueillir les témoignages et de les transmettre à la Justice. Ne nous substituons pas à celle-ci. C'est à elle et à elle seule qu'il appartient de sanctionner celles et ceux qui se sont comportés de cette façon.

J'en viens à votre question portant sur le COIB.

Je m'étais engagé à rencontrer le président, M. Beckers, pour lui demander si le COIB s'en désintéressait vraiment. M. Beckers l'a farouchement nié, m'indiquant que le conseil d'administration du COIB avait pris position à plusieurs reprises.

M. Beckers a marqué son accord à ma proposition d'organiser une journée d'étude pour évoquer les chiffres, pointer des dispositifs et les réactions que nous pourrions soutenir. J'attends donc qu'il me communique une proposition de programme. M. Crucke a suggéré que nous l'organisions dans ce parlement. Je lui transmettrai cette invitation. Cependant, s'agissant d'un comité national, M. Beckers sera certainement soucieux de ne froisser aucune communauté linguistique vu le contexte politique actuel. Je vous suggère en tout cas, en tant que membres de cette commission, d'y prendre part pleinement car les commentaires d'analyses et les expériences étrangères pour prévenir ce fléau seront certainement riches d'enseignement.

Je marque donc d'ores et déjà mon intérêt d'intégrer une série d'actions qui pourront y contribuer dans nos politiques, y compris sur le plan budgétaire. Dans la charte éthique que nous allons généraliser, nous pourrions ainsi reprendre cette dimension afin d'attirer l'attention des joueurs mais également des jeunes, des parents, des entraîneurs et des formateurs pour qu'il n'y ait aucune équivoque. Il faudra également mentionner les numéros de téléphone et les adresses – électroniques et postales – des centres spécialisés dans l'écoute des jeunes et des victimes de telles violences. On ne peut accepter que des adultes, profitant de la confiance que nous leur portons, aient des comportements aussi irrespec-

tueux de l'être humain, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants.

Au début de l'année prochaine, je m'entretenirai avec le président sur l'initiative que M. Beckers prendra sur ce terrain.

M. Bea Diallo (PS). – Nous leur accordons plus que de la confiance. L'enfant a de l'admiration pour son entraîneur, pour ceux qui le poussent, qui le portent vers le haut. C'est pourquoi, bien souvent, il n'ose rien raconter. Il est donc important de dire à l'enfant qu'il existe des outils pour l'aider, l'accompagner et lui permettre de parler.

2 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Tennis féminin en Communauté française » ainsi que sa question à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Olympiades pour jeunes » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h.*